

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS,
MUNICIPALITÉ D'ULVERTON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021, tenue au centre communautaire d'Ulverton, à 18 h 00, sous la présidence de France Bouthillette, mairesse; Vicki Turgeon, directrice générale, greffière-trésorière, est également présente.

JACQUES POLIQUIN	Siège # 1	KARL LINDSAY	Siège # 4
MARIE GERVAIS	Siège # 2	CLAUDE LEFEBVRE	Siège # 5
SYLVAIN CLAIR	Siège # 3	LYNDA TÉTREAULT	Siège # 6

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
Le 15 novembre 2021 à 18 h**

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021
4. Correspondance
5. Rapport du maire et des comités
 - 5.1 Période de question des conseillers sur les rapports du maire
6. Finance
 - 6.1 Présentation des comptes à autoriser
7. Urbanisme
 - 7.1 Permis émis depuis le 5 octobre 2021
 - 7.2 Demande d'autorisation à la CPTAQ – Coupe d'érables dans une érablière et enlèvement de sol arable – 435, route 143 (Lot 3 511 655)
8. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS OU VARIA
9. Administration
 - 9.1 Avis de motion et dépôt – Projet de règlement 2021-09 - Règles de régie interne et l'heure de la tenue des séances du conseil municipal d'Ulverton
 - 9.2 Jour du Souvenir – Entériner l'achat d'une couronne
 - 9.3 Desjardins – Désignation des représentants et déterminant leurs pouvoirs
 - 9.4 Conseil municipal d'Ulverton – Nomination du maire suppléant
 - 9.5 Conseil d'administration du SSIRR – Nomination d'un substitut à la mairesse
 - 9.6 MRC Val-Saint-François – Nomination d'un substitut à la mairesse
 - 9.7 MRC Val-Saint-François – Entente intermunicipale en matière d'urbanisme et de géomatique 2022
 - 9.8 Trans-Appel – Renouvellement entente de services 2022
 - 9.9 Comités – Nomination des conseillers pour chaque comité
 - 9.10 Promotion Ski de Fond Plus – Renouvellement de l'achat d'une publicité pour l'année 2022
 - 9.11 Demande de soutien financier 2021 – Popote Roulante
 - 9.12 Demande de soutien financier 2021 – Comité des Paniers de Noël
 - 9.13 Demande de soutien financier 2021 – Club Joyeux de l'âge d'Or de Richmond-Melbourne Inc.
 - 9.14 Demande de soutien financier 2021 – Comité des festivités de Noël de Richmond
 - 9.15 Demande de soutien financier 2021 – Comité Promotion Industrielle Richmond
 - 9.16 Demande de soutien financier 2021 – Centraide Estrie
 - 9.17 Demande de soutien financier 2021 – Maison de la Famille « Les Arbrisseaux »
 - 9.18 Demande de soutien financier 2021 – Comité ÉLÉ
 - 9.19 Demande de soutien financier 2021 – Musée de l'Ardoise

9.20 Demande de soutien financier 2021 – Centre d’Art de Richmond

10. Voirie
 - 10.1 Reddition de compte – Volet projets particuliers (PPA-CE) programme d’aide à la voirie locale
 - 10.2 Adoption de la programmation des travaux dans le cadre du programme TECQ 2019-2023 (TECQ # 4)
11. Affaires nouvelles
12. Deuxième période de questions
13. Levée de l’assemblée

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Rés. 185-11-2021 Madame la Mairesse constate que les membres présents à l’ouverture de la séance formant quorum, la séance est déclarée régulièrement ouverte par Marie Gervais.

ADOPTÉE

2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

Rés. 186-11-2021 **CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale/greffière-trésorière a remis une copie de l’ordre du jour à chacun des membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l’ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par Jacques Poliquin, **APPUYÉ** par Claude Lefebvre et unanimement résolu d’adopter l’ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

3.1. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2021

Rés. 187-11-2021 **CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Jacques Poliquin, **APPUYÉ** par Sylvain Clair et unanimement résolu d’adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021.

ADOPTÉE

4. CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pour la période du 5 octobre au 15 novembre 2021 a été remise à chacun des membres du Conseil. La correspondance faisant l’objet d’une résolution sera déposée aux archives.

5. RAPPORT DE LA MAIRESSE ET DES COMITÉS

5.1. PÉRIODE DE QUESTION DES CONSEILLERS SUR LES RAPPORTS DE LA MAIRESSE ET DES COMITÉS

6. FINANCE

6.1. ADOPTION DES COMPTES DU 5 OCTOBRE AU 15 NOVEMBRE 2021

Rés. 189-11-2021

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale/greffière-trésorière a remis une copie de la liste des comptes à payer (montant : 73 821,84 \$) et des chèques émis (montant : 33 796,01 \$) à chacun des membres du Conseil;

IL EST PROPOSÉ par Karl Lindsay, **APPUYÉ** par Sylvain Clair et unanimement résolu que les comptes à payer et les chèques émis selon les listes transmises à chacun des membres du Conseil pour la période du 5 octobre au 15 novembre 2021 soient acceptées et\ou payées.

ADOPTÉE

7. URBANISME

7.1 PERMIS ÉMIS DEPUIS LE 5 OCTOBRE 2021 : 2

- 1 Certificat d'autorisation
- 1 Prélèvement des eaux

7.2 DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ – COUPE D'ÉRABLES DANS UNE ÉRABLIÈRE ET ENLÈVEMENT DE SOL ARABLE – 435, ROUTE 143 (LOT 3 511 655)

Rés. 190-11-2021

ATTENDU QUE la demande de madame Julie Beaugard et de monsieur Normand Pelletier, est réalisée en vue d'obtenir de la CPTAQ (*Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec*) l'autorisation pour la coupe d'érables dans une érablière et l'enlèvement de sol arable sur le lot 3 511 655 ;

ATTENDU QUE le lot 3 511 655 est d'une superficie totale de 432 994,50 m² ;

ATTENDU QUE cet emplacement se trouve à l'intérieur d'une zone agro-forestière ;

ATTENDU QUE les propriétaires souhaitent construire un hangar à machinerie pour entreposer l'équipement nécessaire aux activités sylvicoles ;

ATTENDU QUE l'emplacement visé par cette construction se trouve en milieu boisé sur une pente forte qui doit être aménagée ;

ATTENDU QUE l'objectif est d'enlever un talus, excaver et niveler le terrain afin de réaliser la construction ;

ATTENDU QUE cette demande n'aura aucun impact sur :

- Le potentiel et les possibilités d'utilisation à des fins agricoles des superficies visées;
- Le potentiel et les possibilités d'utilisation à des fins agricoles des terrains avoisinants;
- Les activités agricoles existantes et leur développement;
- L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole;
- Sur la viabilité de l'exploitation agricole;

ATTENDU QUE cette demande n'aura pas d'impact sur l'application des lois et règlements environnementaux, notamment ceux touchant les distances séparatrices par rapport à un établissement de production animale et son lieu d'entreposage des fumiers;

ATTENDU QUE le projet est conforme au règlement d'urbanisme de la municipalité d'Ulverton;

ATTENDU QU'UNE résolution d'appui du conseil municipal doit être annexée à la demande d'autorisation;

IL EST PROPOSÉ par Jacques Poliquin, **APPUYÉ** par Marie Gervais et unanimement résolu que le conseil de la municipalité d'Ulverton appuie la demande de Madame Julie Beauregard et de Monsieur Normand Pelletier, en ce qui concerne l'autorisation de la coupe d'érables dans une érablière et l'enlèvement de sol arable sur le lot 3 511 655.

ADOPTÉE

8. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS OU VARIA : 15 MINUTES

9. ADMINISTRATION

9.1. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-09 – RÈGLES DE RÉGIE INTERNE ET HEURE DE LA TENUE DES SÉANCES

Rés. 191-11-2021

Avis est donné par Jacques Poliquin qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption, le règlement numéro 2021-09 abrogeant et remplaçant le règlement 495-2020 visant à :

- établir les règles de régie interne et fixant l'heure de la tenue des séances ordinaires et extraordinaires du conseil municipal d'Ulverton

Conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, un projet du règlement numéro 2021-09 est déposé en conseil par Karl Lindsay.

ADOPTÉE

9.2. JOUR DU SOUVENIR – ENTÉRINER L'ACHAT D'UNE COURONNE

Rés. 192-11-2021

IL EST PROPOSÉ par Claude Lefebvre, **APPUYÉ** par Marie Gervais et unanimement résolu que le conseil de la municipalité d'Ulverton entérine l'achat d'une couronne pour le Jour du Souvenir, et ce, au coût de 75 \$.

ADOPTÉE

9.3. DESJARDINS – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS ET DÉTERMINANT LEURS POUVOIRS

Rés. 193-11-2021

IL EST PROPOSÉ par Karl Lindsay, **APPUYÉ** par Sylvain Clair et unanimement résolu que le conseil de la municipalité d'Ulverton

- nomme la mairesse France Bouthillette ainsi que la greffière-trésorière Vicki Turgeon représentantes de la Municipalité à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la caisse. Ces représentantes exerceront tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la municipalité et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants, au nom de la Municipalité :
 - émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de charge ou autre effet négociable;
 - signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative;
 - demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile à la bonne marche des opérations de la municipalité;
 - signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité;
- précise que la directrice générale/greffière-trésorière exercera seule les pouvoirs suivants, au nom de la Municipalité :
 - faire tout dépôt, y compris le dépôt de tout effet négociable;
 - concilier tout compte relatif aux opérations de la municipalité;
- précise également que les autres pouvoirs des représentantes devront être exercés de la façon suivante :

- sous la signature de deux(2) d'entre eux, étant entendu que la signature de la mairesse doit toujours paraître. En l'absence de la mairesse, la mairesse suppléante est autorisée à signer et en l'absence de la greffière-trésorière, l'adjointe administrative est autorisée à signer;
- et précise finalement que si l'une des représentantes adopte l'usage d'un timbre de signature, la Municipalité reconnaît toute signature ainsi faite comme constituant une signature suffisante et sera liée par celle-ci tout comme si elle avait été écrite, soit par cette représentante, soit avec son autorisation, peu importe qu'elle ait été effectuée sans autorisation, ou de toute autre manière.

ADOPTÉE

9.4. CONSEIL MUNICIPAL D'ULVERTON – NOMINATION DE LA MAIRESSE SUPPLÉANTE

Rés. 194-11-2021

IL EST PROPOSÉ par Karl Lindsay, **APPUYÉ** par Jacques Poliquin et unanimement résolu que le conseil de la municipalité d'Ulverton désigne la conseillère Marie Gervais mairesse suppléante pour la fin de l'année 2021 ainsi que pour l'année 2022.

ADOPTÉE

9.5. CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SSIRR – NOMINATION D'UN SUBSTITUT À LA MAIRESSE

Rés. 195-11-2021

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'assurer la présence d'un maximum de délégués aux rencontres du Service de sécurité incendie de la région de Richmond;

CONSIDÉRANT QU'il est de l'avis du conseil d'administration du Service de sécurité incendie de la région de Richmond d'autoriser la nomination d'un substitut de plein pouvoir par municipalité membre du Service;

IL EST PROPOSÉ par Jacques Poliquin, **APPUYÉ** par Sylvain Clair et unanimement résolu que le conseil de la municipalité d'Ulverton désigne Claude Lefebvre comme substitut à la mairesse pour la fin de l'année 2021 ainsi que pour l'année 2022.

ADOPTÉE

9.6. CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS – NOMINATION D'UN SUBSTITUT À LA MAIRESSE

Rés. 196-11-2021

IL EST PROPOSÉ par Jacques Poliquin, **APPUYÉ** par Karl Lindsay et unanimement résolu que le conseil de la municipalité d'Ulverton désigne le conseiller Marie Gervais, à titre de substitut au maire pour le conseil des maires de la MRC du Val-Saint-François, et ce, pour la fin de l'année 2021 et l'année 2022.

ADOPTÉE

9.7. MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS – ENTENTE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE D'URBANISME ET DE GÉOMATIQUE 2022

Rés. 197-11-2021

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Val-Saint-François offre une entente intermunicipale en matière d'urbanisme et de géomatique pour une période d'un an soit du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Ulverton a reçu une proposition pour la réalisation de divers dossiers ponctuels en matière d'urbanisme et de cartographie;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Ulverton désire participer à cette entente aux conditions suivantes;

- Ressource rédaction et support conseil : 50 \$/heure
- Ressource cartographie et support technique : 30 \$/heure

IL EST PROPOSÉ par Jacques Poliquin, **APPUYÉ** par Karl Lindsay et unanimement résolu

QUE la municipalité d’Ulverton adhère à l’entente intermunicipale en matière d’urbanisme et de géomatique aux conditions ci-dessus mentionnées;

QUE la municipalité d’Ulverton réserve un montant de 2 100,00 \$ pour l’année 2022 selon la répartition suivante : 36 heures pour la ressource rédaction et support conseil et 10 heures pour la ressource cartographique et support technique.

ADOPTÉE

9.8. TRANS-APPEL – RENOUELEMENT ENTENTE DE SERVICES 2022

Rés. 198-11-2021

IL EST PROPOSÉ par Sylvain Clair, **APPUYÉ** par Claude Lefebvre et unanimement résolu

QUE la municipalité d’Ulverton accepte que la Ville de Windsor soit désignée organisme mandataire du service de transport adapté tel que stipulé initialement dans le Protocole d’entente;

QUE la municipalité d’Ulverton accepte que la Ville de Windsor délègue à l’organisme sans but lucratif Trans-Appel Inc. l’organisation du service de transport adapté;

QUE la municipalité d’Ulverton accepte d’adhérer au service de transport adapté pour l’année 2022 et de payer la quote-part établie à 4,19 \$ par personne pour un montant total de 1 797,51 \$;

QUE la municipalité d’Ulverton accepte la tarification suivante pour chacun des déplacements des personnes admises pour l’année 2022: 3,75 \$ pour un déplacement local, 8,25 \$ pour un déplacement hors-territoire (Sherbrooke);

QUE la municipalité d’Ulverton accepte les prévisions budgétaires 2022 de l’organisme Trans-Appel Inc.

ADOPTÉE

9.9. COMITÉS – NOMINATION DES CONSEILLERS POUR CHAQUE COMITÉ

Rés. 199-11-2021

IL EST PROPOSÉ par _____, **APPUYÉ** par _____ et unanimement résolu que le conseil de la municipalité d’Ulverton désigne, pour la fin de l’année 2021 et l’année 2022, les membres des différents comités tel que présenté ci-dessous. Il est à noter que la mairesse, France Bouthillette, est partie prenante de tous les comités :

COMITÉ VOIRIE :	Membres du conseil
COMITÉ ENVIRONNEMENT :	Jacques Poliquin, Claude Lefebvre
COMITÉ FINANCES :	Lynda Tétreault
COMITÉ SÉCURITÉ CIVILE :	Jacques Poliquin, Sylvain Clair, Claude Lefebvre
COMITÉ CONSULTATIF D’URBANISME :	Jacques Poliquin,
COMITÉ COMMUNICATION :	
COMITÉ DE VIE COMMUNAUTAIRE ET CULTUREL ET LOISIRS :	Marie Gervais, Claude Lefebvre

REPORTÉE

9.10. PROMOTION SKI DE FOND PLUS – RENOUELEMENT ENCART PUBLICITAIRE POUR L'ANNÉE 2022

IL EST PROPOSÉ par _____, APPUYÉ par _____ et unanimement résolu que le conseil de la municipalité d'Ulverton renouvèle notre annonce dans le guide téléphonique *Promotion ski de fond Plus* pour l'année 2022-2023 et ce, au montant de 230 \$.

REFUSÉE

9.11. DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER 2021 – POPOTE ROULANTE

Rés. 200-11-2021

IL EST PROPOSÉ par Karl Lindsay, APPUYÉ par Marie Gervais et unanimement résolu que le conseil de la municipalité d'Ulverton accorde un don au Centre d'action bénévole pour le fonctionnement du service de Popote Roulante, au montant de 100 \$.

ADOPTÉE

9.12. DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER 2021 – COMITÉ DES PANIERS DE NOËL

Rés. 201-11-2021

IL EST PROPOSÉ par Claude Lefebvre, APPUYÉ par Jacques Poliquin et unanimement résolu que le conseil de la municipalité d'Ulverton accorde un don de 100 \$ au Comité des Paniers de Noël pour l'édition 2021.

ADOPTÉE

9.13. DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER 2021 – CLUB JOYEUX DE L'ÂGE D'OR DE RICHMOND-MELBOURNE INC.

IL EST PROPOSÉ par _____, APPUYÉ par _____ et unanimement résolu que le conseil de la municipalité d'Ulverton accorde un don de 75 \$ au Club Joyeux de l'Âge d'Or de Richmond-Melbourne Inc. pour l'édition 2021.

REFUSÉE

9.14. DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER 2021 – COMITÉ DES FESTIVITÉS DE NOËL DE RICHMOND

Rés. 202-11-2021

IL EST PROPOSÉ par Marie Gervais, APPUYÉ par Karl Lindsay et unanimement résolu que le conseil de la municipalité d'Ulverton accorde un don de 100 \$ au Comité des festivités de Noël de Richmond pour l'édition 2021.

ADOPTÉE

9.15. DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER 2021 – COMITÉ DE PROMOTION INDUSTRIELLE DE RICHMOND

IL EST PROPOSÉ par _____, APPUYÉ par _____ et unanimement résolu que le conseil de la municipalité d'Ulverton accorde un don de ___ \$ au Comité de Promotion Industrielle de Richmond pour l'édition 2021.

REFUSÉE

9.16. DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER 2021 – CENTRAIDE ESTRIE

Rés. 203-11-2021

IL EST PROPOSÉ par Jacques Poliquin, APPUYÉ par Karl Lindsay et unanimement résolu que le conseil de la municipalité d'Ulverton accorde un don de 100 \$ à Centraide Estrie pour l'édition 2021.

ADOPTÉE

9.17. DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER 2021 – MAISON DE LA FAMILLE « LES ARBRISSEAUX »

Rés. 204-11-2021 IL EST PROPOSÉ par Jacques Poliquin, APPUYÉ par Karl Lindsay et unanimement résolu que le conseil de la municipalité d’Ulverton d’Ulverton accorde un don de 75 \$ à la Maison de la famille Les Arbrisseaux pour l’édition 2021.

ADOPTÉE

9.18. DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER 2021 – COMITÉ ÉLÉ

Rés. 205-11-2021 IL EST PROPOSÉ par Jacques Poliquin, APPUYÉ par Karl Lindsay et unanimement résolu que le conseil de la municipalité d’Ulverton d’Ulverton accorde un don de 25 \$ au Comité d’Éveil à la Lecture pour l’édition 2021.

ADOPTÉE

9.19. DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER 2021 – MUSÉE DE L’ARDOISE

IL EST PROPOSÉ par _____, APPUYÉ par _____ et unanimement résolu que le conseil de la municipalité d’Ulverton d’Ulverton accorde un don de ___ \$ au Musée de l’ardoise pour l’édition 2021.

REFUSÉE

9.20. DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER 2021 – CENTRE D’ART DE RICHMOND

IL EST PROPOSÉ par _____, APPUYÉ par _____ et unanimement résolu que le conseil de la municipalité d’Ulverton d’Ulverton accorde un don de ___ \$ au Centre d’Art de Richmond pour l’édition 2021.

REFUSÉE

10. VOIRIE

10.1. REDDITION DE COMPTE – VOLET PROJETS PARTICULIERS (PPA-CE) PROGRAMME D’AIDE À LA VOIRIE LOCALE

Rés. 206-11-2021 **CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la Municipalité a pris connaissance des modalités d’application du volet Projets particuliers (PPA-CE) du Programme d’aide à la voirie locale (PAVL)

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissible au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d’aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAVL;

IL EST PROPOSÉ par Sylvain Clair, **APPUYÉ** par Jacques Poliquin et unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité d’Ulverton approuve les dépenses d’un montant de 23 748 \$ relatives aux travaux d’amélioration réalisés et admissible mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

10.2. **TECQ 2019-2023 – ADOPTION DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME TECQ 2019-2023 (TECQ #4)**

Rés. 207-11-2021

CONSIDÉRANT QUE :

- La Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023 ;
- La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST PROPOSÉ par Sylvain Clair, **APPUYÉ** par Karl Lindsay et unanimement résolu que :

- la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme TECQ 2019-2023;
- la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux N° 4 ci-jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 50 \$ par habitant par année, soit un total de 250 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux N° 4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

ADOPTÉE

11. AFFAIRES NOUVELLES

12. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions et de résolutions, le cas échéant, il est proposé par Claude Lefebvre que la séance soit levée à 19 h 00. La prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi 6 décembre 2021.

France Bouthillette,
Mairesse

Vicki Turgeon,
Directrice générale et greffière-trésorière

APPROBATION DES RÉOLUTIONS

Je, France Bouthillette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi-même, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 par. 2 du Code municipal du Québec.

Signé à Ulverton ce 16^e jour du mois de novembre 2021.

France Bouthillette,
Mairesse